



FEDERATION FRANCAISE DE BOXE

CERTIFICAT MEDICAL **ANNUEL** DE NON CONTRE-INDICATION NEUROLOGIQUE
BOXEUR PROFESSIONNEL AYANT PLUS DE 40 ANS



Année 2027

**NB : Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, quelle que soit la date à laquelle il a été établi.
Le boxeur doit présenter son angio-IRM cérébrale (images et compte rendu) lors de la consultation de neurologie**

Note à l'attention du médecin examinateur :

- Ce certificat doit être obligatoirement établi par un médecin spécialiste en neurologie, titulaire du Doctorat d'État et exerçant en France ;
- Ce certificat est demandé à des boxeurs professionnels ayant plus de 40 ans ;
- Le praticien peut demander tous les examens complémentaires qui lui sembleraient utiles ;
- Les certificats qui ne sont pas entièrement remplis avec, en particulier, la signature et le cachet personnel du cardiologue mentionnant le nom et les coordonnées de ce dernier, seront refusés et la licence ne sera pas délivrée.

Cher confrère,

Merci de pratiquer un examen neurologique à la recherche de signes précoces d'encéphalopathie traumatique chronique, en particulier :

- *Déficience cognitive ;*
- *Troubles de l'humeur ou anomalies comportementales ;*
- *Anomalies motrices ;*

FFBoxe – Certificat d'absence de contre-indication neurologique à la pratique de la boxe professionnelle

Observations :

Je soussigné(e) Docteur (prénom et nom **obligatoires**) :

Certifie que M., Mme (prénom et nom **obligatoires**) :

Date de naissance (**obligatoire**) :/...../.....

Ne cocher qu'une seule case :

Ne présente pas de contre-indication neurologique, décelable ce jour, à la pratique de la **BOXE PROFESSIONNELLE**.

Présente une contre-indication neurologique à la pratique de la **BOXE PROFESSIONNELLE**.

Certificat établi le :/...../..... À

Signature et cachet avec nom et prénom du médecin (obligatoire).

N° RPPS :
N° d'Inscription à l'Ordre des Médecins :